

Compte-rendu sommaire du Conseil municipal

Département de la Seine-Saint-Denis

Arrondissement du Raincy

Canton de Tremblay-en-France

Nombre de Conseillers

- en exercice : 39
 - présents : 35
 - excusés représentés : 02
- Séance du Mardi 26 avril 2011**

Monsieur Laurent Chauvin, secrétaire de séance

L'an deux mille onze, le vingt-six avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Tremblay-en-France, légalement convoqué le dix-neuf du même mois, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Mathieu Montes, 1^{er} Adjoint au Maire (jusqu'à 19 H 40), puis de Monsieur François Asensi, Maire de Tremblay-en-France, Député de Seine-Saint-Denis.

Le quorum étant atteint, Monsieur Montes 1^{er} Adjoint au Maire, de Tremblay-en-France, déclare la séance ouverte à 19 heures et 20 minutes.

Annnonce est faite des Conseillers municipaux ayant donné pouvoir.

En application de l'article L.2121-15 du code général des Collectivités territoriales, Monsieur Chauvin, Conseiller municipal, a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur Montes, 1^{er} Adjoint au Maire, propose ensuite de passer à l'ordre du jour.

--oOo--

FINANCES - PERSONNEL

Délibération n° 11-85 : Création du Comité d'Hygiène et de Sécurité

ARTICLE 1.

DECIDE de constituer un Comité d'hygiène et de sécurité pour les agents de la Commune de Tremblay-en-France.

ARTICLE 2.

FIXE le siège du Comité d'hygiène et de sécurité à l'Hôtel de Ville sis au 18 boulevard de l'Hôtel de Ville 93290 Tremblay-en-France.

ARTICLE 3.

PRECISE que le Comité d'hygiène et de sécurité est composé de 16 membres titulaires et 16 membres suppléants, soit 8 représentants de la Commune et 8 représentants du personnel communal.

ARTICLE 4.

FIXE les domaines de compétence du Comité d'hygiène et de sécurité comme suit.

Le comité procède :

- à l'analyse des risques professionnels.
- à une enquête à l'occasion de chaque accident grave de service ou de chaque maladie professionnelle ou à caractère professionnel.

Le comité suggère toutes mesures de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et à assurer l'instruction et le perfectionnement des agents dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité. Il coopère à la préparation et veille à la mise en œuvre des actions de formation à l'hygiène et à la sécurité.

Le comité est consulté sur les projets de règlements et consignes à l'hygiène et à la sécurité.

Il doit être informé des observations et suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail consignées sur le registre d'hygiène et de sécurité (à disposition des agents dans chaque service et le cas échéant des usagers), ainsi que sur celles formulées par les responsables de la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité (notamment sur les documents susceptibles d'être adoptés en matière d'hygiène et de sécurité).

A l'unanimité,

CULTURE - CITOYENNETÉ - VIE SOCIALE

Délibération n° 11-86 : Subvention exceptionnelle au Théâtre Louis Aragon au titre de sa participation à l'initiative départementale au Festival d'Avignon - Approbation de l'avenant n° 2

ARTICLE 1.

VOTE une subvention exceptionnelle d'un montant de 15 000 euros à l'association du Théâtre Louis Aragon.

ARTICLE 2.

APPROUVE dans les termes annexés à la présente délibération l'avenant n° 2 à la convention générale susvisée signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'Association du Théâtre Louis Aragon, afin de lui permettre de faire face aux dépenses induites par sa participation au festival d'Avignon 2011.

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer ledit avenant.

A la majorité,

Délibération n° 11-87 : Subvention à l'association tremblaysienne Cie Mood / RV6K, au titre d'un soutien à sa participation au festival d'Avignon

ARTICLE 1.

VOTE une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 3 000 €, à la compagnie Mood/RV6K, au titre d'un soutien à sa participation au festival d'Avignon 2011.

ARTICLE 2.

APPROUVE dans les termes annexés à la présente délibération, la convention à signer entre l'association tremblaysienne Cie Mood / RV6K et la Ville de Tremblay-en-France.

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que le cas échéant tout avenant à celle-ci, et tout document relatif à cette affaire.

A la majorité,

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Délibération n° 11-88 : Régie communale de distribution d'eau - Désignation du Directeur de la Régie communale de distribution d'eau

ARTICLE 1.

DESIGNE Madame Dominique GAMARD, Directrice de la Régie communale de distribution d'eau.

A la majorité,

CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 11-83 : Communauté d'agglomération - Modifications des statuts de la Communauté d'agglomération Plaine de France - Avis du Conseil municipal

ARTICLE 1.

DONNE un avis favorable aux modifications des statuts de la Communauté d'agglomération Plaine de France tels que présentés en annexe à la présente délibération relatives à son siège social et à sa dénomination.

ARTICLE 2.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération.

A la majorité,

Délibération n° 11-84 : Communauté d'agglomération - Désignation des délégués titulaires au Conseil communautaire

ARTICLE 1.

PROCEDE à l'élection de 10 délégués titulaires au sein du Conseil municipal représentant la Commune de Tremblay-en-France pour siéger au sein du Conseil de la Communauté d'agglomération Plaine de France :

Élection des délégués titulaires

Premier délégué titulaire :

- Nombre d'inscrits (Présents et Pouvoirs)		37
- Nombre de votants		33
- Nombre d'abstentions		04
- Nombre de blancs et nuls		2
- Suffrages exprimés		31
- Majorité absolue	17	
- François ASENSI ayant obtenu	31	VOIX EST ELU

Deuxième délégué titulaire :

- Nombre d'inscrits (Présents et Pouvoirs)		37
- Nombre de votants		33
- Nombre d'abstentions		04
- Nombre de blancs et nuls		01
- Suffrages exprimés		32
- Majorité absolue	17	
- Gabriella THOMY ayant obtenu	32	VOIX EST ELUE

Troisième délégué titulaire :

- Nombre d'inscrits (Présents et Pouvoirs)		37
- Nombre de votants		33
- Nombre d'abstentions		04
- Nombre de blancs et nuls		02
- Suffrages exprimés		31
- Majorité absolue	17	
- Pierre LAPORTE ayant obtenu	31	VOIX EST ELU

Quatrième délégué titulaire :

- Nombre d'inscrits (Présents et Pouvoirs)		37	
- Nombre de votants		33	
- Nombre d'abstentions		04	
- Nombre de blancs et nuls		02	
- Suffrages exprimés		31	
- Majorité absolue	17		
- <u>El Madani ARDJOUNE</u> ayant obtenu		31	VOIX EST ELU

Cinquième délégué titulaire :

- Nombre d'inscrits (Présents et Pouvoirs)		37	
- Nombre de votants		33	
- Nombre d'abstentions		04	
- Nombre de blancs et nuls		02	
- Suffrages exprimés		31	
- Majorité absolue	17		
- <u>Nicole DUBOÉ</u> ayant obtenu		31	VOIX EST ELUE

Sixième délégué titulaire :

- Nombre d'inscrits (Présents et Pouvoirs)		37	
- Nombre de votants		33	
- Nombre d'abstentions		04	
- Nombre de blancs et nuls		03	
- Suffrages exprimés		30	
- Majorité absolue	16		
- <u>Sophie DARTEIL</u> ayant obtenu		30	VOIX EST ELUE

Septième délégué titulaire :

- Nombre d'inscrits (Présents et Pouvoirs)		37	
- Nombre de votants		33	
- Nombre d'abstentions		04	
- Nombre de blancs et nuls		03	
- Suffrages exprimés		30	
- Majorité absolue	16		
- <u>Alain DURANDEAU</u> ayant obtenu		30	VOIX EST ELU

Huitième délégué titulaire :

- Nombre d'inscrits (Présents et Pouvoirs)		37
- Nombre de votants		33
- Nombre d'abstentions		04
- Nombre de blancs et nuls		02
- Suffrages exprimés		31
- Majorité absolue	17	
- Alexandre BERGH	ayant obtenu	31 VOIX EST ELU

Neuvième délégué titulaire :

- Nombre d'inscrits (Présents et Pouvoirs)		37
- Nombre de votants		33
- Nombre d'abstentions		04
- Nombre de blancs et nuls		03
- Suffrages exprimés		30
- Majorité absolue	16	
- Henriette CAZENAVE	ayant obtenu	30 VOIX EST ELUE

Dixième délégué titulaire :

- Nombre d'inscrits (Présents et Pouvoirs)		37
- Nombre de votants		33
- Nombre d'abstentions		04
- Nombre de blancs et nuls		07
- Suffrages exprimés		26
- Majorité absolue	14	
- Roger HUET	ayant obtenu	26 VOIX EST ELU

ARTICLE 2.

La présente délibération sera rendue exécutoire conformément aux articles L 2131-1 et suivants du code général des Collectivités territoriales.

ARTICLE 3.

La présente délibération sera notifiée à chacune des Communes membres de la Communauté d'agglomération Plaine de France ainsi qu'au Président de cette dernière et aux intéressés.

Délibération n° 11-89 : Solidarité du Conseil municipal suite à l'agression d'un agent de la Police nationale dans l'exercice de ses fonctions

ARTICLE 1.

Le Conseil municipal de Tremblay-en-France condamne avec fermeté cette agression. Il ne peut supporter que la police devienne la cible de mafieux qui sont prêts à tout pour poursuivre leurs trafics et qui gangrènent la vie des habitants de nos villes. La police républicaine doit pouvoir faire son travail pour assurer la sécurité des citoyens.

ARTICLE 2.

Il est urgent que l'État renforce encore les moyens pour endiguer le trafic de stupéfiants responsable de ces actes criminels.

ARTICLE 3.

Le Conseil municipal tient à manifester sa solidarité à ce policier en espérant qu'il se rétablisse le plus vite possible. Il souhaite que les auteurs de cet acte soient appréhendés et présentés devant la justice.

A l'unanimité,

La séance est levée à 21 heures et 35 minutes

Le secrétaire de séance :

Monsieur Laurent CHAUVIN.

--oOo--

**Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus
a été affiché à l'accueil de l'Hôtel de Ville
à compter du 28 avril 2011.**

**Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général adjoint des services :
Alain DUBOIS.**